

Fiche-support pour un temps de réflexion

## Diaconat, vie de couple, vie familiale

**Proposition de texte pour le temps prière** : Prière pour les familles (Spiritualité du Sacré Cœur)

Cœur Sacré de Jésus,  
Source de tout Amour,  
Nous plaçons devant Toi nos familles, éprouvées ou heureuses,  
avec leur beauté et leurs blessures.

Apprends-nous à nous garder les uns les autres dans l'amour,  
à avoir soin de chacun,  
spécialement des enfants, des personnes âgées, de celles qui sont plus fragiles  
et qui souvent sont dans la périphérie de notre cœur.  
Apprends-nous à avoir soin l'un de l'autre dans la famille :  
Pour les époux, de se garder réciproquement,  
Pour les parents, de prendre soin des enfants,  
Et pour les enfants, avec le temps, de devenir aussi les gardiens des parents.  
Que nous soyons les gardiens des dons de Dieu !

Accorde-nous Seigneur,  
de rendre devant le monde le témoignage  
d'une vie ordinaire assumée dans l'amour,  
portée dans l'amour,  
et fécondée par l'amour.

Donne-nous de mettre toute notre expérience familiale sous le sceau de l'Évangile,  
pour manifester que vraiment,  
tel que Dieu nous l'a montré,  
l'amour est indéfectible et perpétuel comme Son Alliance.

Amen.

**Supports de la réflexion**

« **Diaconat et mariage** » (L'Église catholique à Paris)

« **Je partage mon mari avec Dieu** » (Elodie Chermann, Pèlerin n° 6789 du 10/01/2013)

**Quelques pistes pour travailler le texte ci-après en groupe**

- Qui peut devenir diacre ?
- L'épouse doit-elle suivre le même parcours que son mari ?
- L'épouse est-elle concernée par la mission du diaconat ?
- Quelle est la place du mariage dans le diaconat ?
- L'épouse peut-elle refuser le diaconat de son mari ?
- Les enfants ont-ils la possibilité d'émettre une objection au diaconat de leur père ?
- Comment « s'ajuster » en tant que femme de diacre ?

## **Diaconat et Mariage** (<https://www.paris.catholique.fr/Diaconat-et-Mariage.html>)

Le mariage et l'ordre sont deux sacrements, deux dons de Dieu. Si l'ordination est donnée à des hommes mariés, elle ne peut donc pas entrer en concurrence avec le don premier qui est le mariage, pas plus qu'avec le baptême.

Depuis le jour de leur mariage, l'homme et la femme ne font plus qu'un : il est donc indispensable que l'épouse participe à l'ensemble du discernement et qu'elle exprime son accord pour que son mari puisse être ordonné. Pour autant, seul l'homme est ordonné diacre : chaque couple devra par conséquent trouver son équilibre pour que les deux époux puissent s'épanouir, chacun permettant à l'autre de grandir dans sa vocation propre (Catéchisme de l'Église Catholique, 1534).

Le diaconat peut être reçu par des hommes mariés. La règle a été posée que, sauf dispense exceptionnelle, cela n'est possible qu'après 10 ans de mariage et pour des candidats ayant au moins 35 ans.

Le sacrement de mariage, qui engage l'un envers l'autre l'homme et la femme étant premier dans le temps par rapport à un éventuel appel au diaconat, il est clair que **le sacrement de l'Ordre conféré à l'époux ne peut entrer en compétition avec le mariage.**

Tout sacrement est un don du Christ et comme le dit Saint Paul (Ro 11,29), « les dons de Dieu sont sans repentance ». Le **don du diaconat doit épanouir le don du mariage.**

Pour qu'il en soit bien ainsi, il importe que tout soit fait concrètement pour que le discernement préalable soit effectué rigoureusement et que l'épouse donne, **non pas un simple acquiescement, mais un consentement profond à l'ordination de son mari.**

Ceci se traduit par le fait que, le jour de l'ordination, l'épouse est interrogée solennellement par l'évêque qui lui **demande son accord pour que son mari soit ordonné.**

Pour envisager cette éventualité et pouvoir donner un avis totalement libre, l'épouse est invitée à entreprendre avec son mari **un parcours de discernement et de formation** sur un minimum de trois années pour le diocèse de Paris.

Au cas où elle estime, quelles qu'en soient les raisons, qu'elle ne peut pas donner son consentement, son mari ne peut pas être ordonné.

Seul dans le couple marié, l'homme est ordonné, mais l'ordination qu'elle accepte est aussi **une aventure spirituelle pour la femme.** Sans être pour autant l'ombre de son époux, elle a à réaliser que le diaconat est aussi un appel sur le couple et la famille. Il est très appréciable pour le diacre d'avoir dans son ministère le soutien de son épouse. Mais, la femme, dont le mari est diacre, a aussi sa vocation personnelle qui, selon les cas, peut l'amener plus ou moins, mais pas nécessairement, à travailler avec lui. Les deux époux ont à vivre à la fois **la commune vocation d'époux et le caractère personnel de la vocation de chacun.**

L'articulation heureuse entre mariage et diaconat suppose dès le cheminement vers le diaconat, **une intensification du dialogue entre les époux.** Mais après l'ordination, il est indispensable que ce dialogue se poursuive et permette d'aborder toutes les questions qui peuvent se poser, en particulier l'attention aux enfants, l'équilibre familial, les décisions à prendre, la gestion du temps.

### **Pour aller plus loin**

- ▶ Témoignage de Jean Villeminot "*Mon épouse a-t-elle une place dans mon diaconat ?*" paru dans la revue *Diaconat aujourd'hui* n° 155 de décembre 2011 : <https://www.paris.catholique.fr/Jean-Villeminot-Mon-epouse-a-t.html>
- ▶ « *Je partage mon mari avec Dieu* » par Elodie Chermann, article paru dans la rubrique « Spiritualité » de la revue *Pèlerin* n° 6789 du 10 janvier 2013 : <http://www.diaconat-morbihan.com/files/pdf/1358609562.pdf>